

RÉVISIONS Éco-Gestion

Module 2 & 3 – QCM

QCM sur l'entreprise FEMILUX- Documents 1 & 2

Q1.1 Quelle est l'activité principale de l'entreprise FEMILUX ?

- A. La sous-traitance en confection prêt-à-porter féminin
- B. La fabrication de produits maroquinières de luxe
- C. La production de textiles écoresponsables
- D. La commercialisation de vêtements de marques de luxe
- E. La formation aux métiers du textile

Q1.2 Quelle est la taille de l'entreprise FEMILUX selon son effectif ?

- A. Très Petite Entreprise (TPE) car elle emploie moins de 10 salariés
- B. Petite Entreprise (PE) car elle emploie entre 10 et 49 salariés
- C. Petite et Moyenne Entreprise (PME) car elle emploie entre 50 et 249 salariés
- D. Entreprise de Taille Intermédiaire (ETI) car elle emploie 340 salariés
- E. Grande Entreprise (GE) car elle emploie plus de 5000 salariés

Q1.3 Comment peut-on caractériser la production de FEMILUX ?

- A. C'est une production totalement intégrée
- B. C'est une production artisanale et industrielle
- C. C'est une production en petites et moyennes séries
- D. C'est une production uniquement automatisée
- E. C'est une production exclusivement en grandes séries

Q1.4 Quel investissement a été réalisé par l'entreprise FEMILUX ?

- A. Un investissement de 5 millions d'euros dans un centre de formation
- B. Un investissement de 10 millions d'euros dans un nouvel atelier
- C. Un investissement de 15 millions d'euros pour racheter un concurrent
- D. Un investissement de 20 millions d'euros dans des machines automatisées
- E. Un investissement de 25 millions d'euros pour une expansion internationale

Q1.5 Pour quelles raisons l'investissement a-t-il été réalisé ?

- A. Pour répondre à une demande de plus en plus forte
- B. Pour disposer d'une surface de stockage de 3000 m²
- C. Pour diversifier ses activités vers la maroquinerie
- D. Pour déménager ses locaux à l'étranger
- E. Pour réduire ses coûts de production

Q1.6 Comment cet investissement a-t-il été financé ?

- A. Sur fonds propres
- B. Par un prêt bancaire sur 20 ans
- C. Par des subventions publiques
- D. Par un crédit d'impôt
- E. Par une levée de fonds auprès d'investisseurs privés



Q2.1 Quelle entreprise a été acquise par FEMILUX ?

- A. Les Mouettes Vertes
- B. Brûlon Maroquinerie
- C. La Sarthe Textile
- D. Le Mans Confection
- E. Vendée Couture

Q2.2 Quelle était l'activité de l'entreprise rachetée ?

- A. La fabrication de vêtements en tissus écoresponsables
- B. La confection d'accessoires en tissus écoresponsables
- C. La production de cuir écologique
- D. La teinture de textiles biologiques
- E. La commercialisation de produits de luxe

Q2.3 À quel mode de croissance correspond cette acquisition ?

- A. Croissance externe
- B. Croissance interne
- C. Croissance intensive
- D. Croissance mixte
- E. Diversification concentrique

Q2.4 Quels savoir-faire FEMILUX a-t-elle acquis grâce à ce rachat ?

- A. Des compétences sur les tissus biologiques
- B. Des compétences sur les tissus recyclés
- C. Des compétences en couture
- D. Des compétences en design
- E. Des compétences en marketing digital

Q2.5 Quels actifs matériels FEMILUX a-t-elle obtenus par ce rachat ?

- A. Des machines qu'elle ne possédait pas
- B. Un outil opérationnel
- C. Des locaux commerciaux
- D. Des brevets industriels
- E. Des marques déposées

Q2.6 Quel est l'impact de cette acquisition sur les effectifs ?

- A. La création de 12 emplois
- B. L'intégration de salariés déjà en poste
- C. La suppression de postes redondants
- D. Le transfert d'employés vers d'autres sites
- E. La réduction du temps de travail des employés



QCM sur les labels et certifications- Documents 4 & 5

Q3.1 Quel label français FEMILUX a-t-elle obtenu ?

- A. Le label EPV (Entreprise du Patrimoine Vivant)
- B. Le label Made in France
- C. Le label RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)
- D. Le label France Terre Textile
- E. Le label Fabriqué en France

Q3.2 Quand le label EPV a-t-il été créé ?

- A. En 2005
- B. En 2010
- C. En 2015
- D. En 2019
- E. En 2020

Q3.3 Quels avantages offre le label EPV à FEMILUX ?

- A. Une reconnaissance nationale et internationale
- B. Un crédit d'impôt égal à 15% de la somme des salaires et charges sociales
- C. Des subventions pour l'achat de matériel
- D. La garantie d'obtenir des marchés publics
- E. L'exonération de taxe foncière

Q3.4 Quelle certification internationale FEMILUX a-t-elle obtenue en 2020 ?

- A. La certification ISO 45001
- B. La certification ISO 9001
- C. La certification ISO 14001
- D. La certification ISO 26000
- E. La certification ISO 50001

Q3.5 Quel est l'objectif principal de la norme ISO 45001 ?

- A. Supprimer les dangers et minimiser les risques pour la santé et sécurité au travail
- B. Garantir la qualité des produits fabriqués
- C. Réduire l'impact environnemental de l'entreprise
- D. Améliorer la satisfaction client
- E. Optimiser la consommation énergétique

Q3.6 Quels bénéfices FEMILUX peut-elle tirer de la certification ISO 45001 ?

- A. La réduction des risques professionnels
- B. L'amélioration de la gestion de la santé et sécurité des travailleurs
- C. Le développement de la prévention
- D. La création de meilleures conditions de travail
- E. L'augmentation de son chiffre d'affaires à l'export



QCM sur le rôle des collectivités territoriales- Documents 6 à 8

Q4.1 Quelle collectivité territoriale est présentée dans les documents ?

- A. La communauté de communes LBN
- B. Le département de la Sarthe
- C. La région Pays de la Loire
- D. La commune de Brûlon
- E. La métropole du Mans

Q4.2 Quelle mesure cette collectivité a-t-elle prise pour soutenir FEMILUX ?

- A. L'ouverture expérimentale d'une ligne de transport express
- B. La construction d'un bâtiment industriel
- C. Le financement direct de l'extension de l'entreprise
- D. La création d'un centre de formation professionnelle
- E. L'exonération de taxes locales

Q4.3 Pourquoi cette mesure est-elle importante pour FEMILUX ?

- A. FEMILUX prévoit de créer 400 emplois dans le futur
- B. La mobilité est une question très importante pour l'emploi
- C. FEMILUX va ouvrir un centre de production et de formation au Mans
- D. Il n'existe pas de ligne régulière entre Brûlon et Le Mans
- E. Les salariés de FEMILUX ne possèdent pas de véhicules personnels

Q4.4 D'où proviennent les ressources financières de la communauté de communes ?

- A. De la taxe foncière
- B. De la cotisation foncière des entreprises
- C. De la taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- D. Des subventions de l'État
- E. Des emprunts bancaires

Q4.5 À quel poste budgétaire correspond cette mesure de soutien à FEMILUX ?

- A. L'investissement "ÉCONOMIE"
- B. L'investissement "TRANSPORT"
- C. L'investissement "ADMINISTRATION"
- D. L'investissement "SOLIDARITÉ"
- E. L'investissement "ENFANCE"

Q4.6 Quel est le montant alloué à l'économie dans le budget d'investissement de la communauté de communes LBN ?

- A. 1 million d'euros
- B. 2 millions d'euros
- C. 3 millions d'euros
- D. 5 millions d'euros
- E. 13 millions d'euros

